

Pour une nouvelle prison bruxelloise
Les détenus participent à la réflexion.



Liesbeth Naessens (Odisee)

Katrien De Koster (VUB/ Psychotherapie-BRUG)

Frederik Segaert (O.R.S.-W.S.W)

Table des matières

Pour une nouvelle prison bruxelloise	1
Les détenus participent à la réflexion.	1
Table des matières	2
Introduction	3
1. Objectif et intention des groupes de parole	5
1.1. Contexte	5
1.2. Objectif	5
1.3. Méthode	5
1.3.1. Groupes de discussion	5
1.3.2. Modérateurs	6
1.3.2. Répondants	6
1.3.3. Questions	7
1.3.4. Analyse des données	7
2. Compte rendu des groupes de parole	8
2.1. Introduction	8
2.2. Criminalité, sanctions et prison	8
2.3. « Nous sommes des êtres humains »	11
2.4. La prison	12
2.4.1. Le bâtiment	12
2.4.2. Régime	12
2.4.3. Communication	14
2.4.4. Occupation du temps : activités, travail, sport	15
2.5. Les professionnels en prison et leur offre	16
2.5.1. Agents et autre personnel pénitentiaire	16
2.5.2. Accompagnement et assistance	18
3. Conclusion	19
3.1. En résumé	19
3.2. Recommandations et réflexions	20
Annexe 1	22
Sources	23

Introduction

Au cours des mois de décembre 2016 et janvier 2017, cinq groupes de parole composés de détenus et d'anciens détenus ont été constitués au sein des prisons bruxelloises autour du thème de la prison de demain. Les groupes de parole ont pu être mis sur pied grâce à une collaboration entre la *Hogeschool Odisee*, la *Vrije Universiteit Brussel* et deux organisations d'aide sociale : *Psychotherapie-BRUG* et *O.R.S.-W.S.W.* Ils s'inscrivent également dans le cadre d'une étude pratique plus large menée à la Hogeschool Odisee et portant sur l'aide sociale aux justiciables dans les prisons bruxelloises. Ce projet, réalisé avec le soutien financier du haute école Odisee dans le cadre du recherche pratique (Communauté flamande).

Les services suivants ont soutenu l'initiative : JWW, APO, FMAD, Siréas, SRS, Slasj et Autrement. Les coordinateurs de politique de la Commission communautaire commune et des communautés flamande et française ont également appuyé et facilité la tenue de ces groupes de parole. Enfin, cette initiative de recherche a aussi bénéficié du concours de la direction de la prison de Bruxelles. Nous souhaitons d'ores et déjà remercier chaleureusement toutes les personnes concernées pour leur engagement et leur contribution. Des remerciements sont adressés en particulier aux répondants pour leur collaboration, leur ouverture et leur confiance.

Cette note se compose de trois parties. La première décrit la phase préparatoire : comment est née l'idée des groupes de parole, quels ont été ses objectifs et quelle méthodologie a été suivie pour les préparer et les développer. La deuxième partie offre un compte rendu des groupes de parole proprement dits. Enfin, nous terminons en formulant un certain nombre de recommandations sur la base des conclusions tirées des groupes de parole.

Septembre 2017

1. Objectif et intention des groupes de parole

1.1. Contexte

La haute école Hogeschool Odisee, formation travail social, réalise actuellement une étude pratique sur le réseau d'aide sociale aux justiciables à Bruxelles. Dans le cadre de cette étude, nous analysons les liens de collaboration existant entre les services bruxellois d'aide sociale aux justiciables et tentons de savoir comment renforcer pareil réseau. L'étude s'étend de septembre 2015 à septembre 2017.

Des signaux reçus du terrain nous ont révélé que les détenus sont trop souvent tenus à l'écart des discussions sur les prisons. Afin de remédier à cette situation, l'initiative a été prise de mettre sur pied des groupes de parole avec des détenus et des anciens détenus pour savoir ce qu'ils estiment être important dans et pour la prison de demain. Ces groupes ont été organisés en collaboration avec la Vrije Universiteit Brussel ainsi que les services O.R.S-W.S.W. et Psychotherapie-Brug.

1.2. Objectif

Les groupes de parole visaient à entendre et à faire connaître le ressenti des détenus à propos du milieu carcéral. Les personnes vivant en prison sont quotidiennement confrontées aux défauts du paysage pénitentiaire actuel, et elles doivent les subir sans avoir leur mot à dire.

Nous aspirons, par le biais de cette initiative, à donner à ce groupe cible une voix au sein des prisons bruxelloises et dans le débat sociétal. L'initiative est corrélée aux développements actuels au niveau législatif.

La loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus, de 2005, établit en effet dans son art. 7 § 1^{er} que : « *Dans chaque prison, on tentera d'instaurer un climat de concertation. À cet effet, on créera dans chaque prison un organe de concertation afin de permettre aux détenus de s'exprimer sur les questions d'intérêt communautaire pour lesquelles ils peuvent apporter leur participation.* » (M.B. 1/2/2005).

L'initiative répond en outre à la recommandation du Conseil de l'Europe demandant de permettre aux détenus de discuter d'aspects relatifs à la détention et de communiquer à ce sujet avec les autorités pénitentiaires (Conseil de l'Europe, 2006).

Nous avons dès le départ envisagé de transmettre une note sur nos conclusions à la prison concernée ainsi qu'aux cabinets. Nous prévoyons en outre de publier les résultats de ces groupes de parole dans une revue spécialisée. Nous souhaitons de cette manière apporter notre contribution au débat sociétal plus large à propos du système pénitentiaire.

1.3. Méthode

1.3.1. Groupes de discussion

Nous nous sommes basés, pour les groupes de parole, sur la méthodologie des groupes de discussion (*focus groups*). Les groupes de discussion se définissent comme un type particulier d'interview collective, avec un groupe de taille moyenne ou grande et traitant d'un seul sujet spécifique. Lors de telles interviews collectives, le chercheur se sert des interactions entre les participants afin d'obtenir des informations plus larges et plus détaillées que ne le permet un entretien individuel (Migchelbrink, 2013, p. 354). Les participants au groupe ont été sélectionnés selon différentes caractéristiques communes. En d'autres termes, une certaine forme d'homogénéité est nécessaire (Migchelbrink, 2013, p. 354). Pour ce projet, l'élément commun à tous les participants était le fait d'être des détenus ou d'anciens détenus des prisons bruxelloises.

Les groupes de parole se sont déroulés dans un local de la prison, pendant maximum deux heures. Le groupe de parole composé d'anciens détenus a eu lieu dans une structure sociale travaillant avec ce groupe cible. La taille relativement limitée (6 à 15 personnes) des groupes de discussion permet à chaque participant de contribuer effectivement à la discussion. (Migchelbrink, 2013). Dans le cadre de ce projet, chaque groupe de parole a compté au maximum sept participants.

1.3.2. Modérateurs

Il est important de disposer d'un modérateur expérimenté pour encadrer les groupes de discussion. Selon Migchelbrink (2013), un modérateur doit posséder d'excellentes aptitudes à l'interview telles qu'un sens aigu de l'écoute, un intérêt pour l'humain et des affinités avec la thématique. Mortelmans (2013) souligne également l'importance du modérateur et opère une distinction entre différents rôles que le modérateur d'un groupe de discussion doit assumer, à savoir celui d'un interviewer, d'un facilitateur, d'un dirigeant, d'un psychothérapeute et d'un gardien du temps. Étant donné le thème de ce projet, nous avons volontairement choisi des modérateurs possédant une expérience dans l'accompagnement de groupes de discussion mais aussi de vastes connaissances du terrain. Il s'agit de Liesbeth Naessens, Katrien De Koster et Frederik Segaert. Deux modérateurs au moins étaient présents pour chaque groupe de discussion.

1.3.2. Répondants

Il est d'usage de travailler avec plusieurs groupes de discussion. Généralement, trois à cinq groupes sont considérés comme un chiffre optimal (Mortelmans, 2013). Dans le cadre de ce projet, nous avons choisi de mettre en place six groupes de parole. Compte tenu de l'objectif de cette étude, nous avons tenté de représenter la plus grande diversité possible des voix de détenus et d'anciens détenus. Pour y parvenir, nous avons organisé ces groupes dans les différentes prisons (Forest, Saint-Gilles et Berkendael), avec différents profils (en détention préventive, condamnés, internés, ex-détenus) et en fractions linguistiques distinctes (francophones, néerlandophones et anglophones). Ce large échantillon garantit surtout la richesse des voix rapportées.

Le recrutement des participants à l'initiative s'est déroulé comme suit : des dépliants ont été élaborés quelques semaines avant la tenue des groupes de parole. Ils ont été distribués au sein des prisons respectives pour faire connaître l'initiative. Nous avons également demandé aux services d'aide sociale aux justiciables de la promouvoir auprès de leurs clients. Les participants potentiels ont été invités à s'inscrire au moyen d'une lettre de rapport ou via un des services. Les chercheurs ont ensuite, lors d'un entretien préparatoire, soumis les candidats à une présélection (sur la base des connaissances linguistiques et de la capacité de participer à un processus de groupe). Ces derniers ont à ce moment-là aussi reçu plus d'informations sur l'étude, son caractère anonyme et les enregistrements audio prévus.

Le groupe composé d'internés n'a pas pu aboutir. Le nombre de candidats était en effet limité et il est apparu pendant la présélection qu'ils n'étaient pas suffisamment aptes à la bonne tenue d'un tel groupe de parole. Cinq groupes de discussion ont été organisés au total, avec 26 participants. L'annexe 1 présente un aperçu des caractéristiques des répondants.

Les groupes de discussion ont été mis en œuvre dans un local fermé à l'intérieur de la prison. Afin de garantir l'intimité des répondants, aucun membre du personnel autre que les chercheurs n'a pu être présent dans la pièce. Le groupe de parole composé d'anciens détenus s'est tenu dans les locaux d'une organisation qui travaille avec des ex-détenus. L'intention et la finalité de l'étude ont été présentées avant le début de chaque discussion de groupe, dans le but de formaliser l'indépendance de celle-ci vis-à-vis de la direction et des autres services au sein de la prison. De plus, l'« informed consent » (consentement éclairé) garantissait aux participants le respect de la confidentialité et de l'anonymat

quant aux données collectées. La participation aux groupes de discussion s'est toujours faite sur une base volontaire.

1.3.3. Questions

Les questions adressées aux répondants concernaient « la prison de demain ». Nous avons opté pour une perspective orientée vers l'avenir afin d'inciter les répondants à réfléchir au-delà de leur (propre) expérience. Durant la phase préparatoire, les chercheurs ont choisi d'élaborer un questionnaire semi-structuré. Différentes thématiques importantes ont été listées mais sans ordre spécifique, de sorte que les répondants puissent déterminer eux-mêmes le cours pris par la discussion et, s'ils le souhaitent, ajouter d'autres sujets. Cela a également laissé de la marge aux chercheurs afin d'approfondir certains points intéressants soulevés par les participants au groupe de parole.

Nous avons demandé aux détenus ce qu'ils feraient s'ils devenaient directeur de prison. À quoi ressemblerait leur établissement ? Qui y travaillerait ? Qu'estiment-ils important de prévoir dans leur prison ? Etc. Après avoir posé cette question initiale, les répondants ont pu prendre le temps de noter leurs réflexions. En conclusion, nous avons demandé, dans chaque groupe de discussion, quelle était selon eux le but de la (peine de) prison.

1.3.4. Analyse des données

Afin de garantir une analyse aussi rigoureuse que possible, un enregistrement audio de chaque groupe de parole a été réalisé à l'aide d'un dictaphone. Les participants en ont été informés au préalable et ont marqué leur accord à ce propos. Les discussions ont ensuite rapidement été transcrites mot pour mot puis analysées. L'analyse thématique a été effectuée au moyen du logiciel NVivo 11.

2. Compte rendu des groupes de parole

2.1. Introduction

Cette deuxième partie présente les thèmes que les participants ont abordés et qu'ils jugent prioritaires. Nous ajoutons systématiquement des citations de participants en guise d'illustration. Elles sont extraites des groupes de parole et contiennent parfois des fautes de langue ou des expressions familières. Afin de préserver l'anonymat des répondants, les citations sont uniquement accompagnées de la date indiquant le groupe de parole dont elles proviennent.

Comme expliqué plus haut, les participants ont été invités à décrire à quoi devrait pour eux ressembler la prison de demain et les orientations que devrait prendre à l'avenir la politique pénitentiaire.

Nous pouvons dans un premier temps dresser deux constats : les priorités de la plupart des participants sont très proches et très simples. Ces (anciens) détenus ne rêvent pas de grandes piscines ni d'appartements luxueux mais aspirent à un traitement juste, respectueux et humain, tout en soulignant l'importance des besoins de base (en matière d'infrastructures, de santé, de contacts humains et d'occupations utiles). La reconnaissance témoignée à l'égard des chercheurs par les participants aux groupes de parole (tant pendant qu'après les discussions) est dans ce cadre révélatrice. Les participants ont insisté sur la signification que revêt pour eux la démarche de venir les écouter et de les aider à faire entendre leur voix. L'ampleur de cette gratitude était telle que nous nous sentons contraints, en tant que chercheurs, d'en déduire que l'écoute de ces personnes est une pratique largement défailante au sein de la prison comme en dehors.

Pour savoir à quoi doit ressembler la prison de demain, il importe tout naturellement de savoir à quoi elle sert. Les répondants à cette étude évoquent d'une part les sanctions et les limitations, mais d'autre part surtout l'espoir, l'aide pour revenir dans le chemin, l'offre d'alternatives et dès lors aussi une opportunité cruciale en termes d'éducation et de formation.

2.2. Criminalité, sanctions et prison

Les répondants ont tous leur vision (plus ou moins affirmée) de la criminalité et de la répression. Il y a unanimité sur le fait qu'une société doit réagir face à des comportements criminels. Trois éléments se dégagent : premièrement, la peine de prison doit uniquement servir comme dernier recours. Deuxièmement, quand on emprisonne des gens, on s'attend à ce qu'ils en ressortent plus forts ; et troisièmement, il faut s'attaquer aux causes structurelles sous-jacentes de la criminalité. Nous développons ces points ci-après.

Tout d'abord, il apparaît que l'enfermement devrait être moins répandu. D'une part à cause des effets secondaires négatifs de la peine d'emprisonnement, et d'autre part car purger une telle peine n'apprend rien.

« Maintenant je suis habitué à rester assis à l'intérieur, ça ne peut pas me faire du bien. Se retrouver en prison doit servir de leçon, pour ne plus le refaire. Mais ça ne marche pas comme ça. On le voit : les gens reviennent toujours. » (8/12).

« Il y a des gens qui reçoivent une peine totalement inutile. Des juges donnent cette peine parce qu'elle est dans la loi. Mais ils ne réfléchissent pas, pourquoi cette personne doit-elle passer tant d'années en prison ? Ils auraient par exemple pu donner une peine de travaux d'intérêt général, c'est une possibilité qui existe, ou je ne sais pas moi, ils n'ont qu'à inventer autre chose. Il faut punir, mais ils punissent autant la famille, et aussi la société. Car c'est elle qui paie la

facture. Et ça n'apporte rien de bon. Il n'y a aucune amélioration chez l'être humain dans ces moments-là. » (17/1).

Les répondants indiquent qu'il faut faire preuve de mesure tant pour la détention préventive que lors de l'énoncé d'une peine d'emprisonnement. Ils ressentent aussi la **détention préventive** comme une sanction, et ils en gardent des traces dont ils ont du mal à se défaire.

« Je suis toujours en détention préventive. Mais je suis enfermé, donc on est de toute façon puni. On perd son travail, certains perdent leur logement. Ils punissent les gens puis après ils leur disent : finalement vous pouvez y aller. Ils poussent ainsi les gens à développer une sorte de haine à l'encontre de la société. Si on est finalement déclaré innocent, ils disent que ce n'est pas grave, mais en réalité on a perdu énormément. La punition a bien été donnée. »(26/1)

Il ressort aussi qu'il convient d'accorder beaucoup plus d'attention à l'utilité de la peine pour la personne concernée. Il faut encore bien davantage s'intéresser aux **peines alternatives** comme les peines d'apprentissage et de travail.

« Je serais plus favorable aux peines de travail en raison du sens qu'elles peuvent avoir pour la société. J'enfermerais moins les gens. Je les laisserais faire des choses utiles pour la société. Par exemple entretenir des espaces verts, réaliser des travaux de voirie, etc. » (26/1)

Si une **peine d'emprisonnement** est malgré tout imposée, il ne faut pas que la prison soit uniquement un lieu de sanction, mais aussi un endroit où les gens peuvent **apprendre** et bénéficier d'**opportunités**. Où l'on peut se développer pour en ressortir plus fort. Il semble qu'actuellement il soit plus difficile de vivre après qu'avant une peine d'emprisonnement. Le temps passé en prison s'apparente fortement à du temps perdu et se caractérise surtout par une accumulation de frustrations et de colère. Il semble en outre que l'on rende les gens dépendants au lieu de leur offrir des connaissances et aptitudes supplémentaires afin de pouvoir se prendre eux-mêmes en main.

« C'est une réalité, des gens qui sont, allez, certainement depuis plus de 5 ans en prison sont tellement conditionnés qu'ils vont retomber dans leurs vieilles habitudes, et ça les ramène le plus souvent à la case prison. Ça coûte un paquet d'argent à la société, au lieu de préparer ces gens à vivre dans cette société et à apprendre à tirer les bonnes conclusions. Autrement c'est un cycle qui se répète, je l'ai observé suffisamment. » (16/2)

De retour dans la société après une détention, les gens ne se sentent plus prêts à y jouer un rôle concret. Alors qu'il apparaît que les actes criminels sont justement, pour la société, un symptôme de son mauvais fonctionnement. Selon les détenus, il faut donc investir dans l'offre d'opportunités.

« Une peine doit garantir qu'on ne refasse pas les mêmes choses. Il faut en apprendre quelque chose. Mais quand on se retrouve maintenant en prison, ça ne veut pas dire qu'on va en apprendre quelque chose. Par exemple aujourd'hui, quand on y est, on y apprend des trucs encore pires. On n'y reçoit aucune aide non plus. Quand on sort, on est devenu pire qu'avant. Un accompagnement est vraiment important. L'accompagnement est en fait plus important que la peine. » (8/12)

Une question posée à haute voix est pourquoi maintenir en place un système qui ne fonctionne clairement pas. Il ressort que la société telle qu'elle est organisée actuellement n'y gagne rien. Selon les répondants, les prisons devraient intégrer une dimension beaucoup plus axée sur la formation.

« Pour moi, une prison ne sert pas simplement à écarter un temps quelqu'un de la société. C'est aussi un moment pour se reconstruire. Pour pouvoir devenir une personne meilleure. Pour que la société puisse aussi devenir meilleure et plus forte, c'est très important d'après moi. » (15/12)

« La peine doit pouvoir être vécue d'une manière qui fasse comprendre 'OK, j'ai commis une erreur', d'une façon qui ne crée pas de frustration. On a fait une erreur et pour cela on est sanctionné. Il faut purger cette peine, mais dans le processus il est possible d'avoir plein de choses qui rendent la personne meilleure, plus riche sur le plan humain. » (16/2)

Les répondants expriment leur vision de la criminalité en soulignant tout d'abord que la prison abrite des personnes confrontées à de très nombreux problèmes, dans différents domaines de la vie.

« On a tous ici des problèmes qui demandent de l'aide. » (5/12)

Les détenus espèrent ainsi que quelque chose se passe pendant la détention concernant ces problèmes sociaux. Ils espèrent une aide individuelle à ce niveau. Mais les groupes sont également tous unanimes pour dire qu'il faut examiner les **causes structurelles sous-jacentes** de la criminalité. Il semble que l'absence d'opportunités engendre une spirale négative dont il est très difficile d'échapper.

« On devient des criminels parce que le gouvernement n'aide pas assez les pauvres au sein de la société. Je le pense vraiment ! Certains naissent riches, d'autres viennent plutôt de la classe moyenne ou même du mauvais côté de l'échelle. Ceux de la classe moyenne et du mauvais côté ont la vie très dure. » (15/12)

« On est juste bons à prendre les emplois de seconde zone, on a du mal à accéder à de meilleurs emplois. C'est terriblement frustrant. » (5/12)

Le contexte dans lequel vivent celles et ceux qui basculeront dans la criminalité joue donc un rôle et doit, selon les répondants, être pris en considération.

« Parce que quelle que soit la situation menant à une condamnation, c'est à cause d'une infraction à une loi. Mais cela vient forcément de quelque chose. Personne ne dit : aujourd'hui je vais transgresser la loi. La plupart des gens qui se trouvent ici, de ce que j'en ai observé, le doivent à une situation dans laquelle ils se sont fait prendre et pour laquelle ils ont été condamnés. » (17/1)

La prison doit donc offrir les opportunités dont ce groupe cible était auparavant privé. Il a par exemple été dit, littéralement, que l'on ferait mieux d'investir dans la construction d'écoles plutôt que de prisons. Selon les répondants, une bonne éducation permettrait de pouvoir fermer des prisons.

2.3. « Nous sommes des êtres humains »

Lorsque l'on demande aux répondants de cette étude ce qu'ils souhaiteraient pour la prison de demain, ce qu'ils considèrent comme essentiel, la réponse sort à l'unisson : du respect. Les répondants font ici surtout référence à la situation telle qu'ils la vivent actuellement : ils ne se sentent pas considérés comme des êtres humains, ils se sentent exclus et réduits aux actes qu'ils ont commis. L'impact sur bon nombre d'entre eux est perceptible, les discussions laissent transparaître de la tristesse, de la frustration, de la révolte, de l'impuissance et du désespoir. Plus encore que l'accent sur, comme on pourrait s'y attendre, de meilleures infrastructures (évidemment aussi liées à la notion de respect) ou d'autres activités au sein de la prison, ces personnes insistent sur l'importance pour elles, même si elles ont été condamnées, d'être considérées, de continuer à faire partie de l'ensemble, d'être reconnues pour leur humanité.

« Mais elles ne sont et ne resteront que des êtres humains. Ce n'est pas parce qu'on a commis un délit ou qu'on a été condamné qu'on devient quelqu'un de mauvais. Il y a ici de très bonnes personnes. Des gens charmants, honnêtes, mais qui ont fait quelque chose de mal. Il y a aussi les autres, il y a des personnes méchantes. Nous avons les deux. Mais la société doit apprendre à voir l'individu, qui il est vraiment. » (17/1)

« Le personnel doit aussi montrer du respect à l'égard des prisonniers car le respect aux prisonniers revient automatiquement dans l'autre sens. On reçoit en retour le respect que l'on donne. Ici, on ne reçoit aucun respect, mais par contre ils demandent qu'on les respecte, eux. Allez, ça ne marche pas comme ça, hein. »(19/1)

Dans chaque groupe a été évoqué le fait que les détenus tiennent à conserver leur **dignité**. Qu'ils veulent être respectés en tant qu'êtres humains. Cela concerne par exemple les vêtements : ils veulent leur propre ensemble de vêtements, et non que tout le monde porte les vêtements des uns et des autres. La fouille corporelle est perçue comme inhumaine et dégradante. Elle est trop souvent réalisée sans justification concrète, mais uniquement parce que les procédures le prescrivent. Les détenus souhaitent aussi une certaine intimité. Ils veulent être traités **en tant qu'êtres humains**, ce dont ils n'ont pas l'impression actuellement. L'hébergement dans des bâtiments en mauvais état, les pénuries de personnel, la mauvaise alimentation, l'absence d'activités, le manque d'hygiène, etc. Les exemples donnés pour illustrer un traitement considéré comme éloigné de l'humain sont nombreux.

« Quand il y a ici un groupe de condamnés, ce sont aussi des personnes. Ici en Belgique, la société et les politiques voient les prisonniers comme... oui... Ce sont des condamnés et on doit en faire quelque chose, mais en fait ils ne font rien du tout. Ils oublient que ce sont des êtres humains, ce sont tous des individus et si on ne les traite pas comme tels, il y aura beaucoup de récidives. C'est d'ailleurs le cas ici. Si je compare avec la Suède. Je ne connais pas les chiffres, je ne sais pas, mais là-bas c'est bien plus faible. En Suède, un prisonnier est appelé un client, donc chaque gardien doit obligatoirement dire client. Ça encourage l'estime de soi. Là-bas on se sent encore humain, ici, on ne se sent plus des humains. » (17/1)

Le respect essentiel évoqué par les répondants se retrouve dans tous les aspects du fonctionnement de l'institution : dans les interactions entre le personnel surveillant et les détenus, les réponses reçues aux questions, la communication respectueuse, l'offre d'aide, les règles fiables au sein de la prison, l'égalité entre tous les détenus. Différents répondants utilisent ici des mots tels que « équité », fiabilité, égalité.

2.4. La prison

Les conditions au sein des prisons bruxelloises sont suffisamment connues. Les infrastructures vieillissantes, la surpopulation, l'importante rotation du personnel et d'autres facteurs génèrent évidemment un impact considérable sur les personnes qui y séjournent. Les répondants dans la présente étude reviennent aussi sur le manque criant d'équipements de base. Il s'agit d'une aspiration connue mais que nous tenons cependant à citer une nouvelle fois dans ce rapport car la voix des détenus est prépondérante, et aussi surtout en raison de sa relation forte, pour les (ex-)détenus, avec les notions d'« humanité » et de « respect ».

2.4.1. Le bâtiment

Étant donné l'état actuel des prisons bruxelloises, il n'est guère étonnant que les répondants réclament des infrastructures correctes. Ils citent surtout ici les besoins fondamentaux comme l'hygiène, des conditions de vie saines, de l'intimité et un confort de base. Une cellule doit être propre, exempte d'animaux nuisibles et offrir un confort élémentaire tel que des équipements sanitaires (toilettes, douche), du chauffage, un bon matelas, un réfrigérateur, etc. En cas de défaillance, la prison de demain prévoira une réparation rapide. Il faut suffisamment d'espace pour, par exemple, pouvoir réaliser des activités ensemble. Un local de détente est nécessaire afin de pouvoir s'occuper et se changer les idées.

L'esthétique du bâtiment semble également importante. Plusieurs groupes indiquent que de mauvaises infrastructures, du béton gris et des barreaux influencent négativement la santé psychologique. Une solution serait de repeindre les murs et d'abandonner les barreaux aux fenêtres. Le rôle important de la promenade est en outre pointé. Disposer d'un espace vert est une nécessité tant physique que psychique, et offre une possibilité de repos mental. Une pelouse (sur laquelle on peut marcher), une banquette, quelques infrastructures sportives constituent un minimum.

Dans la prison de demain, les cellules seront pourvues de PC destinés à communiquer en interne et en externe (plus de détails à ce sujet sous le point 2.4.3).

Par souci de commodité, nous postulons que la nouvelle prison de Haren répondra aux aspirations reprises ci-dessus. Le bâtiment n'est toutefois pas l'unique chose que les détenus souhaiteraient changer. Le régime, la politique du personnel, l'occupation du temps, etc. comportent aussi d'importants points d'attention qui méritent une place dans la prison de demain. Les répondants font à cet effet souvent référence à la « normalisation » : l'intérêt pour un régime appliqué à l'intérieur de la prison de refléter la vie en dehors de ses murs, ce qui permet d'une part de rester davantage « humain », et d'autre part de pouvoir mieux exercer des compétences qui leur serviront après leur incarcération.

2.4.2. Régime

De façon assez remarquable, tous les groupes de répondants ont souligné l'importance d'une **politique différenciée**. On entend par là le regroupement de certains détenus. Cette différenciation est pour eux nécessaire sur la base des éléments suivants :

- La gravité des faits ou de la peine. Les répondants le justifient afin d'éviter que des personnes subissent l'influence négative d'autres et se criminalisent davantage en prison.

- La problématique. Les personnes connaissant des problèmes d'addiction, psychiques, etc. doivent se trouver dans des sections séparées avec un régime spécifique et des soins adaptés.

Le régime carcéral doit de plus se caractériser par une plus grande part d'**autodétermination**. À nouveau, les principaux arguments cités renvoient au fait d'être respecté et considéré comme un être humain à part entière. Des exemples d'autodétermination et de participation sont les moments où l'on peut téléphoner, éventuellement cuisiner soi-même, la douche, la liberté de mouvement ou l'ouverture et la fermeture de la porte de la cellule, etc.

Lorsqu'est évoquée la pertinence d'une **politique de la porte ouverte**, celle-ci semble importante afin de pouvoir entretenir des contacts avec les autres, mais aussi car elle permet de décider soi-même de quelque chose.

« Ça doit être psychologique, je pense. Oui, c'est quand même quelque chose de pouvoir sortir un peu le soir. De voir autre chose, de pouvoir discuter un moment. C'est juste quelque chose de psychologique. C : C'est le fait d'avoir des contacts avec les gens, les codétenus ? Ou c'est plutôt de pouvoir décider soi-même, choisir soi-même. Qu'est-ce qui est important ici ? D : Les deux, je pense. C : Les deux ? D : Les deux, avoir des contacts et pouvoir aussi décider d'où on va : jouer au ping-pong, au foot ou autre, mais c'est surtout pouvoir sentir qu'on peut sortir tout seul. »(26/1)

Un autre argument en faveur d'une politique de la porte ouverte s'inspire du fait que les contacts entre les détenus et les interactions sont importantes car les gens ne vivent pas non plus isolés en société. Il faut donc pouvoir réaliser des choses ensemble, tout en apprenant à vivre ensemble.

Les détenus souhaitent également avoir leur mot à dire pour ce qui concerne l'éventuel partage d'une cellule. La plupart des répondants considèrent le partage d'une cellule comme une opération frustrante et conflictuelle, entre autres à cause du manque d'intimité, des divergences en termes d'appartenance religieuse, etc., tandis que d'autres, pour qui l'isolement est psychologiquement très éprouvant, préfèrent la compagnie d'un codétenu. À côté de cela, beaucoup de remarques sont émises à propos de la cohabitation de fumeurs avec des non-fumeurs. Les répondants indiquent qu'il faut demander, à l'arrivée en prison, si la personne fume ou non. La répartition des cellules doit se faire sur cette base. Les non-fumeurs ne comprennent en effet pas qu'ils doivent partager une cellule avec un fumeur. Ils s'inquiètent sérieusement pour leur santé.

En termes de **participation** à la politique, un des groupes de discussion a vivement souligné l'importance de tenir compte aussi de la voix des détenus. Il s'agit surtout d'organes de concertation formels, donnant aux détenus une voix à part entière sur les questions liées à l'organisation actuelle ou les réflexions portant sur des choix d'avenir. Le fait d'être entendu et pris au sérieux représente à nouveau un aspect hautement sensible et essentiel.

Dans la prison de demain, une attention beaucoup plus pointue sera accordée aux **visites**. Les répondants renvoient à la complexité des règles, aux longs délais d'attente, au local de visite inadapté, mais aussi et surtout à la criminalisation des visites, qu'ils considèrent comme tout à fait injustifiée. Plusieurs répondants affirment qu'ils refusent les visites pour ne pas exposer leurs proches aux procédures complexes et au mauvais traitement réservé aux visites. Pour la prison de demain, ils demandent un traitement respectueux de leurs visites, pour ne pas être une nouvelle fois victimes de la situation de détention.

Le système de la **cantine** fait lui aussi l'objet de nombreuses remarques. La cantine est trop chère, l'offre trop limitée ou pas assez fraîche. Une plus grande autodétermination est réclamée dans ce

domaine. Parmi les propositions formulées : un magasin où faire soi-même des courses, afin de voir aussi ce que l'on achète, un kiosque où acheter un journal, etc. Les produits qui ne pourraient pas être achetés via la cantine pourraient être apportés par des amis ou la famille.

Enfin, il est frappant de voir l'importance accordée par les (ex-)détenus à la **nourriture** en prison. Celle-ci doit être de meilleure qualité : une plus grande attention en matière d'hygiène, des aliments plus sains et de la variété. Les détenus se soucient beaucoup de leur santé à cause de la mauvaise qualité des aliments. Ils voient la nourriture comme quelque chose d'essentiel mais aussi comme intimement liée à la singularité de chaque personne.

Les répondants expliquent que les **règles** au sein de la prison doivent être claires et suivies. Il convient d'être cohérent et de traiter tout le monde sur un pied d'égalité. Dans le contexte actuel, un flou règne trop souvent autour de ce qui est permis ou non, et cela dépend fréquemment de l'agent individuel, de l'aile où l'on se trouve ou de la prison.

« Dans ce pays, toutes les prisons sont différentes. Je n'ai été que dans trois prisons, une fois pour lire le dossier à Beveren et une fois à Anvers. Et c'est chaque fois complètement différent. Mais ici c'est le pompon, parce que la section A est différente de la section B, alors qu'elles ne sont qu'à six mètres de distance. Comment c'est possible, ça ? »(17/1)

La prison et son personnel doivent, selon les répondants, montrer l'exemple aux détenus. Comment s'attendre à ce que des détenus suivent des règles ou montrent du respect si la prison elle-même ne le fait pas, se demande-t-on à voix haute. Le fait que des dates prévues pour, par exemple, une libération conditionnelle ne soient pas respectées est très dur à vivre. Cela crée aussi une confusion quant à une éventuelle date de sortie de prison.

« On ne sait pas quand on va sortir, c'est un gros point d'interrogation. Oui, c'est... c'est vraiment inhumain. Il faudrait dire : Voilà monsieur, vous êtes puni, mais vous serez libéré tel jour. Point à la ligne. C'est très important pour soi-même, très important pour l'administration pénitentiaire, car elle peut alors mieux planifier, et très important pour la famille. » (19/1)

La vie en prison est marquée par l'incertitude, la dépendance et l'impuissance. Ne pas savoir quand on obtiendra une réponse à une question, l'incertitude et la confusion sur les accords et procédures existants ne font que renforcer ces impressions.

2.4.3. Communication

Beaucoup de répondants espèrent que, dans la prison de demain, la technologie transformera aussi concrètement les possibilités de communiquer. Ils répètent le sentiment d'impuissance qu'ils ressentent lorsqu'ils essaient en vain d'obtenir des informations sur, par exemple, ce qui se passe au sein de la prison, l'état d'avancement de leur dossier, les possibilités qui existent en termes de formation, d'activités, de visites, etc. Le contexte carcéral fait en sorte que les gens ont l'impression de ne plus être maîtres de leur vie. Lorsqu'ils tentent de prendre leurs responsabilités en préparant leur réintégration, en veillant à leurs proches, en cherchant des solutions, ils se heurtent à un mur de frustration dû à l'absence de possibilités de communication. Cela provoque chez nombre d'entre eux de l'angoisse et sape toute tentative d'entreprendre quoi que ce soit eux-mêmes.

« Je n'écris plus au SPS ni au greffe. Ça ne sert à rien de toute façon. D'après moi ils se disent 'oh, une lettre de rapport pour la comptabilité... poubelle'. »(26/1)

Sans utiliser l'expression « Prison Cloud », les répondants imaginent pour la prison de demain un système permettant d'entrer directement en contact avec le greffe, le SPS, la direction, etc., et de rester informés de la situation juridique, des étapes de leur dossier, d'obtenir des réponses simples à leurs questions et par exemple de savoir quand ils peuvent prendre rendez-vous chez le médecin ou quelle est leur position sur la liste d'attente afin de recevoir du travail au sein de la prison. L'accent est mis non seulement sur l'obtention d'informations mais aussi sur l'utilisation active d'un tel système pour des formations, apprentissages et candidatures. Cela permettrait en outre d'éviter que les détenus n'accumulent un trop grand retard dans ce domaine pendant leur détention.

Comme déjà mentionné, la langue constitue un aspect très important pour les répondants. Ils ont le sentiment de ne pas être compris ou entendus, mais ils estiment aussi que la langue joue un rôle dans le traitement inéquitable des détenus.

« Ici, ils gaspillent le temps comme pas possible, on est presque obligé de remplir tous les papiers en deux langues. Pour la sécurité, on va dire. On n'est jamais sûr de qui est francophone ou néerlandophone une semaine donnée.(...) parfois j'ai des nouvelles et parfois je dois remplir en français pour avoir des nouvelles le lendemain. » (26/1)

Les contacts avec le monde extérieur sont un autre aspect important de la communication. Pratiquement tous les répondants soulignent combien il est vital pour eux, mais aussi pour leurs proches, de pouvoir échanger des informations. Les communications téléphoniques dans la prison de demain doivent ainsi offrir beaucoup plus de flexibilité (actuellement, il arrive que l'on « doive » appeler à une autre heure que celle prévue, avec pour résultat que le partenaire et la famille ne sont plus disponibles), et être plus abordables. Les conversations par Skype avec le partenaire et la famille sont très appréciées par les répondants. Ils expliquent aussi fréquemment que les tarifs téléphoniques leur semblent très injustes. Les détenus étrangers, surtout, affirment que ces coûts exorbitants les privent en grande partie voire totalement de contacts avec leur partenaire et/ou leur famille.

2.4.4. Occupation du temps : activités, travail, sport

Dans la prison de demain, on reste peu en cellule, on peut aller travailler, participer à des activités et à des formations, et rencontrer les autres. Les répondants signalent avec force que ce n'est actuellement pas le cas à Bruxelles. Pourtant, cette structuration du temps s'avère importante pour pouvoir se changer les idées, entretenir une routine et apprendre de nouvelles choses. Le fait d'avoir un travail ou de pouvoir suivre des activités au sein de la prison est par exemple utile.

« Ah oui surtout... Pour moi il faut une routine en prison. Je sais qu'on peut travailler dans certaines prisons, on peut suivre beaucoup de cours et apprendre des choses, une routine quotidienne s'installe aussi : je me lève, je vais travailler, je reviens et puis... allez, oui. C'est quand même aussi important... » (16/2)

Le travail est perçu comme une possibilité de se dégager une marge financière supplémentaire (pour acheter à la cantine, téléphoner, régler des dettes), mais aussi et surtout comme un moyen de structurer sa journée et potentiellement de pouvoir développer de nouvelles compétences.

S'ennuyer et savoir que l'on perd son temps en prison perturbent les répondants. Ils veulent surtout avoir la possibilité d'apprendre de nouvelles choses en prison par le biais de formations et de cours. Une formation peut aussi servir de tremplin vers un véritable diplôme et permettre ainsi de progresser en attendant une libération. Miser sur la formation pour pouvoir combler des métiers en pénurie après la sortie de prison est une idée fréquemment suggérée.

« Je suis ici depuis déjà quatre ans, comment ça se fait que je n'ai pas décroché deux diplômes pendant ce temps-là. Mon néerlandais a régressé depuis que je suis ici. » (5/12)

Les répondants ne s'expliquent pas pourquoi l'enfermement est tellement pratiqué. Ils soutiennent que ce n'est pas une solution efficace pour l'avenir. Ils voient beaucoup de personnes revenir en prison après leur libération car selon eux il n'y a pas eu un travail suffisant sur les problèmes pendant la détention.

« Quand il y a des gens ici, eh bien il faut les occuper, alors que maintenant on les laisse simplement dans une cage. Mais enfermer des gens deux ans ici, ça ne sert à rien. C'est gaspiller du temps et de l'argent. Être enfermé sans recevoir de formation, sans accompagnement... ça ne sert à rien. » (26/1)

On espère donc que du travail en prison, des activités, une formation, des groupes de parole et un accompagnement permettent de mieux se préparer à la vie et à l'avenir après la prison. L'accent est ici aussi mis sur l'importance de la normalisation de la vie carcérale.

2.5. Les professionnels en prison et leur offre

2.5.1. Agents et autre personnel pénitentiaire

Les groupes de discussion ont accordé beaucoup d'attention à la manière dont le personnel de la prison de demain doit se comporter à l'égard des détenus. Plusieurs caractéristiques sont revenues dans la discussion, indépendamment des différentes fonctions représentées au sein d'une prison. Le personnel se doit d'être respectueux, serviable, motivé et compétent. Il y a également une demande pour disposer d'une personne de confiance, les acteurs du monde judiciaire étant considérés comme non fiables. Nous développons ces aspects ci-après.

La première qualité attendue du personnel par tous les groupes est que celui-ci traite les gens avec **respect**. Pour les répondants, cela se traduit par l'écoute des détenus, qu'ils ne soient pas rabroués, que les questions reçoivent une réponse, qu'une suite soit donnée à une lettre de rapport, qu'on ne juge pas par exemple sur la base des actes qui ont été punis... Cette attente vaut aussi bien pour les agents, le SPS et la direction que les services administratifs. L'accessibilité du personnel est importante pour les détenus et peut, selon eux, déjà prévenir beaucoup de difficultés.

« La nuit ici on entend tout ce bruit : les cris, les appels, les battements sur les portes. Je comprends que ce n'est pas facile pour les gardiens, surtout s'ils doivent entrer dans la cellule. Mais ça vient peut-être aussi du fait que les gens sont frustrés de ne pas être entendus. Il faudrait leur consacrer un peu plus de temps. Je comprends alors que certains perdent les pédales si on ne les écoute pas, si on ne les aide pas. Quand on entend tout ça ici, waaw. Tous ces battements et tout. Je pense que ce n'est pas facile pour les gardiens mais peut-être que ça aiderait de s'occuper davantage des gens, avec leurs frustrations. » (26/1)

Cela implique que le personnel surveillant assume beaucoup plus qu'une simple surveillance, et doit aussi prêter une oreille attentive.

« Je trouve qu'on doit aussi pouvoir avoir de bons rapports avec un gardien, pour discuter de temps en temps avec lui. Pour parler avec lui et pouvoir demander des trucs : comment ça va avec ci ou ça. » (8/12).

« Oui, donner un peu plus aux gens l'impression que, vous savez, il ne faut pas être timide ici, vous pouvez simplement me parler. Ça peut être à propos de la météo, ce genre de choses. Créer un vrai contact, en fait. »(17/1)

Les agents sont les antennes de la prison et doivent pouvoir agir en conséquence et avec professionnalisme.

« Soyons honnêtes, les gardiens voient d'abord que quelque chose ne va pas ou qu'on ne se sent pas bien. » (5/12)

« Il avait été décidé que je serais extradé... Ils sont alors venus me voir à cinq heures, à trois, des gardiens, pour avoir un entretien. Ils m'ont demandé : 'Monsieur, pouvons-nous parler un moment avec vous ? Vous êtes allé au tribunal aujourd'hui, vous avez peut-être besoin d'en discuter'. (...) Mais ça, je l'ai vécu en Suède. Ça m'inspirait du respect. Ils prennent... Et c'est après leurs heures, hein. Ils doivent travailler jusqu'à cinq heures, et ils te disent : désolés de ne pouvoir venir que maintenant mais on a rendu visite à quatre personnes. Ils ont donc vu ces quatre personnes de trois heures à cinq heures, il y a peut-être eu un entretien qui a un peu débordé, et ils viennent encore me voir. »(17/1, à propos de la prison en Suède)

Les répondants attendent aussi que les questions posées au personnel soient prises au sérieux et reçoivent une réponse satisfaisante. Cette attente vaut pour toutes les fonctions au sein de la prison, qui doivent se montrer serviables et posséder des connaissances suffisantes. À défaut de réponse disponible pour la question, il faut pouvoir orienter le détenu dans la bonne direction. Cela signifie qu'il importe de s'engager auprès des détenus et de prendre leurs questions au sérieux. Les répondants évoquent aussi l'importance de la formation du personnel.

« Mieux sélectionner le personnel, le former et instaurer de la discipline. »

Certains répondants soulignent également dans ce cadre que du personnel motivé est davantage apprécié. Ils méritent en outre plus de respect et une meilleure rémunération.

La **langue** joue un rôle important pour ce qui concerne la disponibilité. Selon les répondants, les agents doivent être polyglottes (français, néerlandais et anglais) afin de pouvoir aider les détenus. Ne pas être compris ou même ne pas comprendre ce que l'on vous dit a un impact psychologique très néfaste sur les détenus. Ils parlent d'injustice, ils ne se sentent ni vus ni écoutés et dénués du droit d'être considérés comme des êtres humains. Si un détenu parle une autre langue, des moyens doivent être mis en place afin de l'assister dans une langue qu'il connaît (par ex. via un interprète).

Les répondants font l'expérience du **manque de personnel** pénitentiaire jusqu'au plus profond de leur chair. Ils trouvent cela inacceptable car ce sont ainsi leurs droits qui sont bafoués. Une pénurie de surveillants se traduit par exemple concrètement par l'impossibilité pour les détenus de se doucher.

« Ils n'ont pas assez de gens ici, de personnel. Par exemple pour la douche : ils ont du travail et peuvent donc se doucher tous les jours. Nous on n'a pas de travail et on ne peut donc pas se doucher tous les jours. Mais le problème c'est que s'il n'y a pas assez de personnel le jour de la douche, on ne peut pas aller se doucher ! Et ce n'est pas comme s'ils disaient : oh, demain on sera assez, non, on rate la douche et on doit parfois rester 7 ou 9 jours sans pouvoir se doucher. » (12/12)

2.5.2. Accompagnement et assistance

La nécessité d'un accompagnement au sein de la prison a fait l'objet d'une analyse plus spécifique. L'**accompagnement** des détenus est considéré comme primordial durant la détention.

« Quand on sort, on est devenu pire qu'avant. Un accompagnement est vraiment important. L'accompagnement est en fait plus important que la peine. » (8/12)

D'après un des groupes, l'accompagnement des détenus est un investissement qui rapporte à long terme à la société. Il rejoint aussi l'importance extrême que les répondants accordent au but de la peine d'emprisonnement : « en faire ressortir les gens plus forts qu'à leur arrivée », « offrir des opportunités pour aborder ensuite la vie différemment ». Un accompagnement intensif sur la voie de la réintégration constitue dès lors une priorité pour la majorité des répondants.

« Si on a quelqu'un qui accompagne les gens ici, imaginons qu'il doit accompagner 50 personnes et qu'il en aide, parmi ces 50, cinq qui ne retombent plus dans la criminalité, vous savez ce que ça fait comme avantage ? En termes financiers ? Pour la société ? C'est énorme. Cet homme ou cette femme peut alors à mes yeux être bien payé(e). Car c'est un investissement à terme, à moyen terme ça rapporte beaucoup d'argent. » (17/1)

L'accompagnement insuffisant des services existants est également pointé du doigt.

« Ce serait intéressant de pouvoir parler avec quelqu'un en cas de problème. Allez, maintenant on ne peut pas revoir cette personne avant deux ou trois semaines. » (26/1)

« L'assistant social externe ne vient qu'une fois toutes les deux semaines et le psychologue externe ne vient aussi qu'une fois par mois, ça n'a aucun sens. » (8/12)

L'accompagnement doit débiter dès l'arrivée du détenu et s'intensifier en préparation à la libération. À noter que les répondants souhaitent qu'après la sortie de prison aussi, il y ait une personne facilement accessible vers laquelle ils puissent se tourner pour toutes sortes de questions ou pour recevoir un soutien.

« Ils doivent prévoir que quand les gens sortent, il y ait quelque chose vers quoi on puisse aller. J'ai aussi connu quelqu'un comme ça qui était resté cinq ans avant de sortir. Ce n'est vraiment pas simple. Parce que tout a beaucoup changé. Les gens ne savent juste plus comment faire. Par exemple s'ils ont un problème d'électricité ou autre. Allez, oui, on peut toujours aller au CPAS, mais là il faut aussi toujours attendre. » (26/1)

Lorsqu'on parle d'accompagnement, le service psychosocial est régulièrement évoqué. Il y a une demande d'écoute quant aux questions (judiciaires) des détenus et surtout d'un suivi correct et soutenu du dossier pénitentiaire. Les répondants sont conscients du sous-effectif de ce service dans le contexte carcéral actuel, ce qui entraîne énormément de frustrations et d'incompréhension. Ici aussi les notions de « respect » et de « (non-)considération » sont utilisées.

« Par exemple le SPS, j'ai déjà écrit 20 ou 30 lettres de rapport, ça fait déjà un mois que je l'ai vu. J'ai encore plusieurs permis de sortie disponibles. J'ai un rendez-vous pour du bénévolat pour mon dossier, mais voilà, ils ne réagissent pas, j'ai dû repousser ce rendez-vous. Donc pour cette permission de sortie, c'est à eux de la régler, mais ça fait déjà un mois que je les ai vus. Les gardiens appellent pour moi, mais ils n'y donnent aucune suite. Je dois prouver que je peux faire du travail bénévole pour clôturer mon dossier, ensuite je pourrai sortir. C : Ils doivent vous soutenir, vous aider à préparer votre réintégration. D : Oui, mon plan de reclassement doit être mis en conformité, mais ça fait déjà un mois que je les ai vus. Alors on reste là à

attendre, et on n'avance pas. J'ai aussi dû faire moi-même la moitié de mon dossier, juste parce qu'ils n'ont pas assez de personnel. D : J'ai la même chose pour toutes sortes d'affaires à régler en termes de logement, de travail, etc. J'ai encore aussi quelques questions. Ça fait déjà un mois que j'attends que madame X puisse me voir. Mais j'imagine aussi que le SPS est en sous-effectif important. »(26/1)

« Un soutien suffisant pour le prisonnier. C'est très important. Pas seulement ici, mais aussi pour les gens qui doivent rester plus longtemps que trois ans. Ceux-là doivent aller au TAP, mais il faut alors passer par le service psychologique et le service social, et on ne les voit jamais parce qu'ils sont en sous-effectif. Allez, il faut quand même veiller à ce qu'il y ait surtout là assez de personnel. Certains ici restent plus longtemps que nécessaire à cause d'un manque de personnel dans ces instances. Ce n'est pas possible. »(17/1)

Les répondants ont également le sentiment qu'ils ne peuvent pas faire confiance au SPS. Ils craignent que ce qui se dit au SPS durant les entretiens ne soit finalement utilisé au détriment des détenus. Le besoin d'une personne de confiance sous la forme d'une aide sociale aux justiciables, d'un aumônier, d'un conseiller islamique, d'un bénévole, etc. apparaît comme très présent. Il semble qu'il soit possible de parler avec ces personnes sans avoir à se soucier du traitement réservé aux informations et en sachant que les questions des détenus seront prises au sérieux.

3. Conclusion

3.1. En résumé

Le respect et l'humanité occupent la place numéro un dans la liste des priorités pour la prison de demain. Un traitement humain de la part du personnel, le respect des accords et des procédures, mais surtout aussi le fait d'être « entendu » en sont des éléments centraux. L'accent est mis sur la communication.

Pour les répondants, la prison représente un environnement stressant et traumatisant. Ils s'inquiètent sérieusement pour leur santé mentale et physique. Le manque d'hygiène, l'état des bâtiments (moisissures, rats...), la surpopulation, la nourriture de mauvaise qualité, les lits inconfortables, les limitations pour se doucher, l'état des sanitaires, etc. dépeignent la situation (connue) au sein des prisons bruxelloises. Les groupes de discussion mettent ainsi clairement en évidence la non-satisfaction des besoins de base des détenus dans ces prisons.

Les répondants formulent toutes sortes de suggestions (politique différenciée, normalisation, autodétermination, participation) visant à améliorer le quotidien dans les prisons actuelles et prêtent dans ce cadre, de façon remarquable, une grande attention au personnel. Le personnel peut en effet jouer un rôle crucial en vue d'informer, d'accueillir, d'accompagner et de motiver les détenus. Il doit cependant lui aussi bénéficier d'un meilleur traitement : en lui octroyant une rémunération suffisante, en le formant correctement et en lui attribuant des rôles et règles de travail clairs.

Les répondants insistent sur la fonction corrective de la prison. Ils sont d'avis que les actes criminels doivent être sanctionnés mais ils pensent aussi que cette sanction doit avoir une utilité. Ils s'inquiètent à ce sujet pour l'avenir. Ils ont l'impression que l'on ne travaille pas sur les problèmes individuels et que la réintégration souffre d'un manque de préparation. Les carences en matière de formation et d'accompagnement conduisent selon eux au fait que le temps passé en prison revient à du temps perdu, et la crainte de sortir de prison sans y être correctement préparé est réelle. Le risque est alors

grand qu'ils retombent dans la criminalité à défaut d'une autre issue plus évidente. La prison telle qu'elle est aujourd'hui organisée à Bruxelles s'apparente, aux yeux des répondants, à une machine excessivement coûteuse et n'offrant aucun résultat probant. Au contraire, les peines d'emprisonnement détériorent encore plus les gens et créent un terreau propice à la frustration et à la haine à l'encontre de la justice et de la société.

3.2. Recommandations et réflexions

Les problèmes d'infrastructures et de personnel sont bien connus. Actuellement, la réponse des autorités consiste essentiellement à prévoir un nouveau complexe pénitentiaire à Haren. Deux objections doivent d'ores et déjà être formulées.

En premier lieu, les résultats de la présente étude indiquent que la prison telle qu'elle est organisée aujourd'hui hypothèque sérieusement les chances de réintégration après une détention. L'absence d'un sentiment de respect, l'impression de n'être ni vus ni entendus et la violation systématique de leurs besoins fondamentaux (non seulement matériels mais aussi psychiques, tels que la sécurité, la clarté, les relations) conduisent les détenus à se sentir « inhumains », ce qui les éloigne radicalement de la finalité qu'est la réintégration dans la société après leur sortie de prison. Omettre de s'attaquer aux problèmes actuels en pensant qu'une nouvelle prison mise en service à (long ?) terme à Haren offrira la solution relève dès lors d'un choix politique largement défaillant.

Deuxièmement, les résultats de l'étude montrent clairement qu'outre un nouveau bâtiment flambant neuf, les prisons ont aussi besoin d'une politique générale et sociale. Il faut de toute évidence une politique comportant un volet axé sur la culture, la politique du personnel et le développement d'un régime pénitentiaire.

Une politique qui prenne des initiatives dans différents domaines. La **politique du personnel** doit s'améliorer : il faut du personnel suffisant et mieux formé afin de pouvoir accomplir les tâches difficiles que ces personnes doivent réaliser. Cela implique notamment de développer davantage leurs compétences sociales. Il faut oser remettre en question les tâches et le rôle des agents, surtout dans un contexte carcéral plus automatisé.

Il y a de plus un besoin d'une **politique de détention** qui prévoie une aide et un service suffisants et de qualité, des possibilités de détente et une culture accordant plus de responsabilités et de moyens de participation aux détenus. Une culture qui s'intéresse au détenu en tant qu'être humain et fondée sur l'égalité et la normalisation. Les répondants citent également comme critiques les manquements structurels au sein même de la prison (infrastructures, manque d'effectif chez les agents et au service psychosocial).

Fait significatif : les répondants plaident aussi en faveur d'une **politique sociale générale**. Une politique qui adopte des mesures structurelles contre la discrimination, l'exclusion et la marginalisation. Bon nombre de détenus vivaient en effet déjà en marge de la société avant la détention. La société doit donc investir dans une politique sociale plus vaste qui lutte contre les inégalités en offrant à chacun suffisamment d'opportunités de développement et de soutien. La criminalité ne peut dans ce cadre pas être perçue comme un échec purement individuel, la société en partage aussi la responsabilité.

La **politique criminelle** doit être différenciée et adaptée à chaque détenu. Les nombreuses histoires partagées avec nous par les répondants mettent en évidence un manque de « justice procédurale » (Deutsch, 2000). Il s'agit dans ce cadre de procédures équitables qui garantissent un traitement juste et qui donnent aux intéressés une voix dans la conduite de leur exécution. Avoir la possibilité et le droit de participer représente ainsi un facteur important de justice procédurale, lié aux sentiments de respect et d'estime.

Ce qui nous pousse, dans le même esprit, à souligner également l'importance de la **participation**. La gratitude des répondants à cette étude à l'égard du pouvoir d'émancipation que représente le fait de donner la parole à ces personnes (rarement écoutées) est exemplaire. Ils se sont sentis écoutés, entendus, vus, soutenus et estimés, ce qui contraste vivement avec le récit de leurs expériences en tant que détenus. En tant que chercheurs, nous ne pouvons que constater que ce groupe de répondants, par son analyse approfondie et diversifiée du système actuel, a su faire ressortir avec une extrême précision les points névralgiques de l'administration pénitentiaire. Outre l'obligation prévue dans la loi de principes (voir introduction) d'organiser la participation des détenus, nous défendons donc aussi l'énorme plus-value et la pertinence d'une telle démarche. Si cette étude doit révéler quelque chose, c'est bien qu'il est totalement injustifié de sous-estimer l'apport des détenus dans ces processus de participation. Donner la parole aux détenus présente donc un intérêt évident en termes d'émancipation, mais également dans le contexte de la justice procédurale et de l'amélioration du cadre de détention au quotidien. Nous plaidons ainsi pour une politique carcérale misant sur la rencontre des détenus en tant que personnes ayant commis certains actes, mais pas seulement, loin de là.

Enfin, nous tenons à exprimer notre inquiétude quant à l'absence de plan alternatif pour la construction de la nouvelle prison à Haren. Compte tenu de la gravité de la situation actuelle et de l'incertitude sur la réalisation du nouveau complexe pénitentiaire, nous estimons que le niveau politique se doit de formuler une alternative crédible. Sur la base des résultats de cette étude, une telle alternative pour les détenus doit surtout tenir compte des principes suivants : veiller à l'humanité et au respect, être différenciée, viser une normalisation du régime, disposer de personnel et de services de soutien et d'accompagnement, avoir une offre sur mesure permettant de s'épanouir et de choisir à l'avenir un chemin loin de la criminalité, et assurer une transition fluide entre l'enceinte de la prison et le monde extérieur. Notre préférence va ici surtout à une alternative impliquant des centres de détention de petite taille et différenciés (Claus et. al, 2013), dans lesquels chaque détenu est valorisé en tant que personne et peut grandir au sein d'un cadre social bienveillant.

Annexe 1

Répondant	Âge	Durée du séjour en prison à BXL	Durée totale de la détention	Sexe	Statut jud.
1	44	6 mois	6 mois	Homme	Condamné
2	37	3 ans	6 ans	Homme	Condamné
3	36	7 mois	7 mois	Homme	Condamné
4	52	4 ans	4 ans	Homme	Condamné
5	45	3 ans et 2 mois	7 ans et 5 mois	Homme	Condamné
6	22	5 mois	5 mois	Femme	Prévenue
7	40	5 mois	16 mois	Femme	Prévenue
8	33	5 mois	5 mois	Homme	Prévenu
9	27	3 mois	3 mois	Homme	Prévenu
10	41	14 mois	14 mois	Homme	Condamné
11	53	3 mois	3 mois	Homme	Prévenu
12	36	2 mois	2 mois	Homme	Prévenu
13	63	2 ans	3 ans	Homme	Condamné
14	60	10 mois	10 mois	Homme	Condamné
15	44	10 mois	15 mois	Homme	Condamné
16	60	7 mois	7 mois	Homme	Condamné
17	26	1 an	1 an	Homme	Condamné
18	45	10 mois	10 mois	Homme	Condamné
19	56	7 mois	7 mois	Homme	Prévenu
20	49	20 mois	20 mois	Homme	Condamné
21	52	/	24 mois	Homme	Libéré
22	38	/	18 mois	Homme	Libéré
23	55	/	3 mois	Homme	Libéré
24	36	/	1 semaine	Homme	Libéré
25	47	/	1 mois	Homme	Libéré
26	60	/	11 mois	Homme	Libéré

Sources

Claus, H., Beyens, K., De Meyer, R., Gryson, M. & Naessens, L. (2013) *Huizen. Naar een duurzame penitentiaire aanpak*. Brussel: ASP.

Council of Europe. (2006). Recommendation No.2 of the Committee of Ministers to member states on the European Prison Rules. Retrieved from <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=955747>.

Deutsch, M. (2000). Justice and Conflict, in *The Handbook of Conflict Resolution: Theory and Practice*, ed. M. Deutsch and P.T. Coleman (San Francisco: Jossey-Bass Inc. Publishers), pp. 41-64.

Federale overheid. Basiswet betreffende het gevangeniswezen en de rechtspositie van gedetineerden, Belgisch Staatsblad 2815–2850 (2005).

Guffens, H., Sempot, L., & Van Driessche, K. (2012). Basiswet interne rechtspositie gedetineerden: de opstart van de overlegorganen in de Belgische gevangenissen. *Panopticon*, 33(2), 171.

Migchelbrink, F. (2013). *Handboek praktijkgericht onderzoek: Zorg, welzijn, wonen en werken*. SWP: Amsterdam.

Steyaert, S. (Red) (2006). *Participatieve methoden. Een gids voor gebruikers*, KBS en Vlaams Instituut voor Wetenschappelijk en Technologisch Aspectenonderzoek, januari 2006, p. 135-144. E-versie op www.kbs-frb.be of www.viWTA.be.

Mortelmans, D. (2013). *Handboek kwalitatieve onderzoeksmethoden*. Acco: Leuven.